

Session Plénière des 13 et 14 octobre 2016

Amendement présenté par Daniel FRACZAK

Rapport N° 16.04.06 : Une région engagée dans la lutte contre le travail détaché et la protection sociale

Afin de préserver les retombées de **l'investissement public**, **l'emploi doit être régional ou national en priorité.**

Aussi pour compléter les recommandations du rapport en référence, nous préconisons **d'ajouter à la recommandation N°5 : « et/ou de clauses environnementales »** tel que :

5) Les cosignataires sont informés que la Région Centre-Val de Loire entend poursuivre et systématiser l'insertion de clauses sociales **et/ou de clauses environnementales** dans les marchés de travaux pour favoriser l'emploi des personnes en difficulté d'insertion permettant de faire recruter des salariés du territoire national.

But : lutter contre l'emploi abusif de travailleurs détachés sur les projets financés avec de l'argent public.